

« CND 2025 : MISE EN ORBITE. DES AMBITIONS AFFICHEES MAIS DES AGENTS PREOCCUPES. »

7 NOVEMBRE 2025, PREMIER CSA-R DU CND, CETTE INSTANCE A ETE PRESIDEE PAR LE GENERAL ROLLAND COMMISSAIRE AU NUMERIQUE. LA CFDT DEFENSE EST INTERVENUE SUR L'ENSEMBLE DES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR.

En introduction, le général a exprimé sa satisfaction de pouvoir présenter aux représentants du personnel la nouvelle organisation du CND, ainsi qu'une vision renouvelée du soutien, marquant une nouvelle étape dans la mise en orbite de cette structure.

Il a salué le travail réalisé par Mme Bastien et Mme Pittet pour leur contribution au maintien d'un dialogue social constant et constructif, et a souhaité la bienvenue à Mme Navellou et Mme Masson, appelées à leur succéder.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- La création du CND ;
- Les ressources humaines ;
- Le dispositif ORGANUM Zonal ;
- Les points divers et le tour de table.

L'ensemble des organisations syndicales a procédé à la lecture de leurs déclarations liminaires. La déclaration de la **CFDT** Défense est jointe en annexe du présent compte rendu.

REPONSES AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

Le général ROLLAND, commissaire au numérique de défense, a réaffirmé son attachement à un dialogue social ouvert et à un suivi régulier des grands chantiers en cours.

Sur le plan RH, trois réunions de travail sont prévues d'ici la fin de l'année avec la DRH-MD afin de préciser la trajectoire des effectifs et les modalités de gestion. Les résultats seront présentés au CSA-R prévu début 2026, les organisations syndicales seront associées aux réflexions.

Concernant les effectifs, si le ministère enregistre une réduction globale de 3 000 postes, le CND participera à l'effort en rendant 277 postes sur les 420 postes non honorés en 2025.

ORGANUM Zonal : la direction a confirmé une mise en œuvre progressive : les structures centrales sont désormais en place, tandis que les déclinaisons locales s'étaleront dans le temps. L'objectif est de moderniser le modèle de soutien et de renforcer la complémentarité entre entités. Les Organisations Syndicales seront associées à la construction du modèle final.

Enfin, la direction a indiqué que les cartographies des emplois et compétences (CARTEC) validées seront prochainement communiquées aux représentants du personnel, afin d'assurer une visibilité complète sur les effectifs et les besoins à venir.

POINT SUR LA CREATION DU CND

La direction a rappelé que la création du CND s'est traduite par la publication des différents décrets constitutifs durant les mois d'août et de septembre.

Les basculements administratifs dans l'outil *Alliance* ont été réalisés, permettant à l'ensemble des agents d'être désormais positionnés dans la nouvelle structure. Les arrêtés collectifs de mobilité, initialement prévus pour septembre, devraient paraître mi-novembre.

Une formation en ligne dédiée à la prise en main de la nouvelle organisation a également été mise à disposition des agents.

<https://ead-caed.intradef.gouv.fr/moodle/login/index.php>

« CND 2025 : MISE EN ORBITE. DES AMBITIONS AFFICHEES MAIS DES AGENTS PREOCCUPES. »

L'impact des restructurations a été relativement limité : 27 agents concernés et 8 suppressions de poste à ce stade.

La direction reconnaît toutefois que certaines situations individuelles ont pu passer sous les radars et invite les représentants du personnel à faire remonter toute difficulté afin qu'un suivi adapté puisse être engagé.

POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

La direction a présenté un état des lieux des effectifs et des recrutements 2025, les droits ouverts s'élèvent à 292 postes, avec un taux de réalisation de 95 %. Le concours ICD reste peu attractif, notamment pour les candidats extérieurs au ministère. Pour pallier ces difficultés, le recours aux ASC (agents sous contrat) a permis de couvrir 100 % des besoins, ce qui constitue un point positif.

Une analyse plus fine du modèle de recrutement, en lien avec le SRHC, est demandée par la direction, accompagnée d'une campagne de communication pour renforcer l'attractivité de la filière.

Effectifs – données CARTEC

	Cible	ERP*	Réel
2025	6745	6325	6260
2026	6468	6468	6468
Écart	-277	143	208

ERP* = Effectifs réalisés Prévisionnels selon base de travail DRH-MD
L'écart de 277 postes entre les cibles 2025 et 2026 correspond à -333 postes militaires compensés par +56 postes civils.

Cette évolution traduit la volonté d'un rééquilibrage progressif au profit du personnel civil, sans toutefois compromettre le socle opérationnel militaire.

Pour 2026, la trajectoire ministérielle prévoit une hausse globale de 150 postes, dont +100 civils et +50 militaires. L'objectif du CND est de parvenir à un recrutement équilibré : 50 % fonctionnaires / 50 % contractuels (ASC), en s'appuyant sur une dynamique de recrutement ambivalente.

Pour la **CFDT**, cette orientation est encourageante, mais elle devra se traduire concrètement sur le terrain. Nous resterons attentifs à la réalité des recrutements, à la pérennité des moyens, et au maintien des compétences dans des métiers déjà sous tension.

REVALORISATION INDEMNITAIRE

- Le dossier de revalorisation des contractuels est en arbitrage DRH-MD.
- La **CFDT** regrette l'absence d'équité indemnitaire entre agents exerçant des responsabilités similaires, comme l'absence d'extension de la prime ATSEP, la non-revalorisation numérique pour le personnel administratif (SA Technique) et les catégories C.

ORGANUM ZONAL

Le Commissaire rappelle les principes :

- Modernisation profonde de l'organisation du soutien numérique ;
- Création :
- Des DANZ (Directions d'Appui au Numérique Zonales),
- Des CAN (Centres d'Appui au Numérique), de leurs DAN (Détachement d'Appui au Numérique)
- Des COPZ (Centres d'Opérations Zonales),
- Des CANZ (Centres d'Appui au Numérique Zonales).
- La feuille de route officielle a été diffusée le 1^{er} octobre 2025.

ETAT D'AVANCEMENT

- Localisation des CANZ non définitive.
- CAN : Effectifs et missions non finalisés ;
- DAN : Nombre, effectifs et missions non finalisés ;
- Inventer une complémentarité CAN / CANZ, sans rapport hiérarchique.
- Cible intermédiaire : juin 2028.
- Cible finale organisationnelle CANZ & COPZ attendue pour mars 2026.



« CND 2025 : MISE EN ORBITE. DES AMBITIONS AFFICHEES MAIS DES AGENTS PREOCCUPES. »

- Une expérimentation “faire-faire maîtrisé” (“masterisation des postes Intradef” avec possible réversibilité) est en cours d’étude.

POSITION **CFDT**

Cette nouvelle organisation est loin d’être stabilisée. Les impacts métiers et parcours doivent être anticipés individuellement.

La **CFDT** sera vigilante sur la protection des agents et la continuité des compétences.

POINTS DIVERSES REVISION DES PLAFONDS IFSE

La **CFDT** a rappelé son exigence d’un alignement des employeurs auprès de la DRH-MD sur l’évolution des plafonds IFSE.

En conclusion, La **CFDT** a rappelé :

- Sa volonté de participer activement aux travaux de la transformation,
- Sa vigilance sur les effets RH et organisationnels d’ORGANUM Zonal,
- L’importance d’une communication claire et anticipée,
- Son exigence d’un recrutement à hauteur des ambitions et d’une équité indemnitaire,
- La nécessité de suivre rigoureusement les impacts individuels de la création du CND.

Elle continuera de remonter les situations locales, de défendre les agents et d’exiger la transparence nécessaire dans une transformation aussi large que celle du CND.

**COMMISSARIAT
AU NUMÉRIQUE
DE DÉFENSE**

Paris, le 14 novembre 2025